



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif équestre pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Question orale n° 271

Texte de la question

M. Laurent Saint-Martin alerte Mme la ministre des sports sur le dispositif équestre pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La France aura l'honneur d'accueillir les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La force du dossier de candidature de Paris pour 2024 était que, selon les estimations, 95 % des infrastructures nécessaires existent déjà. Un cas de figure exceptionnel car les événements internationaux de cette envergure s'accompagnent généralement de dépenses publiques considérables pour construire les infrastructures nécessaires. Les coûts de construction des infrastructures restantes pour Paris sont tout de même estimés à 6,6 milliards d'euros. En comparaison, Londres 2012 et Rio 2016 ont coûté quasiment le double. Une des principales raisons à ce budget contenu est que de nombreux équipements comme le Stade de France, le palais omnisport de Bercy, le stade Roland-Garros, le Zénith et la U Arena existent déjà. Aujourd'hui, il est prévu que les épreuves équestres, dressage, concours hippique, concours complet, épreuves de para-dressage et celle du pentathlon moderne, aient lieu à Versailles. L'Île-de-France dispose d'installations équestres de renommée internationale pouvant être mobilisées à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympique de 2024 pour l'accueil et l'entraînement des cavaliers et de leurs chevaux. Il lui demande si elle compte intégrer le centre d'entraînement de Grosbois, fleuron du trot situé aux portes de Paris, dans le dispositif équestre.

Texte de la réponse

INTÉGRATION DU CENTRE DE GROSBOIS DANS LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

M. le président. La parole est à M. Laurent Saint-Martin, pour exposer sa question, n° 271, relative à l'intégration du centre de Grosbois dans les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

M. Laurent Saint-Martin. Madame la ministre des sports, la France aura l'honneur d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. La force du dossier de candidature de Paris était que, selon les estimations, 95 % des infrastructures nécessaires existent déjà. C'est un cas de figure exceptionnel, car les événements internationaux de cette envergure s'accompagnent généralement de dépenses publiques considérables pour construire les infrastructures nécessaires. Les coûts de construction des infrastructures restantes pour Paris sont tout de même estimés à environ 6,6 milliards d'euros. En comparaison, Londres 2012 et Rio 2016 ont coûté quasiment le double. Une des principales raisons à ce budget contenu est que de nombreux équipements, comme le Stade de France, le Palais omnisports de Bercy, le stade Roland Garros, le Zénith et la U Arena existent déjà.

Aujourd'hui, il est prévu que les épreuves équestres – dressage, concours hippique, concours complet, para-dressage et épreuve du pentathlon moderne – aient lieu à Versailles, et je m'en félicite. L'Île-de-France dispose d'installations équestres de renommée internationale pouvant être mobilisées à l'occasion des Jeux olympiques et paralympique de 2024 pour l'accueil et l'entraînement des cavaliers et de leurs chevaux.

Madame la ministre, je suis élu de la troisième circonscription du Val-de-Marne, qui comprend le centre

d'entraînement de Grosbois. Comptez-vous intégrer ce centre, fleuron du trot, situé aux portes de Paris, dans le dispositif équestre de ces Jeux olympiques ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports.

Mme Laura Flessel, ministre des sports. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à vous assurer de mon souhait que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 profite à tous les territoires. Nos jeux doivent être ceux de toutes les Françaises et tous les Français : c'est une priorité du Gouvernement.

Concernant les sites d'entraînement que vous avez évoqués, il convient de distinguer les cinquante et un sites d'entraînement officiels d'une part, identifiés par le comité Paris 2024 dès la phase de candidature et ouverts aux athlètes douze jours avant le début des jeux, et d'autre part les camps d'entraînement préolympiques et paralympiques, dénommés « base avancée ». Ces derniers seront sélectionnés par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques – COJO – dans le cadre d'une procédure associant les services déconcentrés de l'État, qui veilleront évidemment à assurer un maillage territorial équilibré et à la bonne représentation des territoires. Ces sites seront, par la suite, proposés à des délégations étrangères, dès 2020.

Pour ce faire, un appel à projet sera lancé par le COJO via une plateforme dématérialisée, à l'automne 2018, afin de recenser l'ensemble des offres destinées aux territoires, dans le cadre d'une approche globale, après labellisation des sites par le COJO. Ce catalogue des sites sera diffusé auprès des comités nationaux olympiques étrangers et des fédérations sportives du monde entier, en 2020.

Dès la fin des jeux de Tokyo de 2020, la France deviendra alors un immense centre d'entraînement et de préparation, une base avancée pour tous les sportifs du monde. Je vous confirme que l'ensemble des collectivités territoriales seront sollicitées, pour que chaque territoire puisse présenter des sites dans le cadre de la labellisation et fasse valoir ses meilleurs atouts en matière d'équipements sportifs ou de lieux d'accueil nécessaires à l'acclimatation des olympiens et paralympiens.

Comme vous le souligniez, les compétitions olympiques et paralympiques d'équitation se dérouleront dans le parc du château de Versailles. Le centre d'entraînement de Grosbois, s'il est sélectionné par le COJO, pourra néanmoins faire valoir tous ses atouts, afin d'être retenu comme site de préparation pouvant être proposé aux fédérations d'équitation du monde entier.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Saint-Martin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 271

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 avril 2018](#)

Réponse publiée le : 18 avril 2018, page 2968

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 avril 2018](#)